

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

**REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 17 décembre 2024 à 20h00 à Buis-les-Baronnies**

Le Conseil communautaire, convoqué le 11 décembre 2024 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes Lapalun à Buis-les-Baronnies.

Secrétaire de séance : Madame Odile PILOZ

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 97

Nombre de voix délibératives : 67

Etaient présents : 50 (dont 4 suppléants)

Marc HAMARD - Éric RICHARD - Annie FEUILLAS - Christian THIRIOT - Daniel CHARRASSE - José FERNANDES - Sébastien BERNARD - André DONZE - Juliette HAÏM - Pascale ROCHAS - Michel TREMORI - Philippe CAHN - Jean-Michel LAGET - Denis CONIL - Sandrine ROSIER (suppléante) - Michel VINCENT (suppléant) - Pascal CIRER-METHEL - Michel GREGOIRE - Philippe LEDESERT - Roland PEYRON - Stéphane DECONINCK - Gérard CHAPPON (suppléant) - Aurore AMOURDEDIEU - Martine BERGER-SABATIER - Monique BOTTINI - Christian CARRERE - Pierre COMBES - Thierry DAYRE - Jean-Luc GREGOIRE - Marie-Christine LAURENT - Aurélie LOUPIAS - Nadia MACIPE - Jean-Jacques MONPEYSSSEN - Odile PILOZ - Thierry TATONI - Christian TEULADE - Roger VIARSAC - Alain MONGE - Olivier SALIN - Jean-Louis NICOLAS - Claude CHAMBON - Jean GARCIA - Alain LABROT - Christelle RUYSSCHAERT - Alain BOULET (suppléant) - Alain FRACHINOUS - Christine ROUSSIN - Claude BAS - Alain NICOLAS - Claude SOMAGLINO

Etaient absents ou excusés : 34

Lionel FOUGERAS - Gines ACHAT - François GROSS - Rémy CLEMENT - Laurence CHAUDET - Patricia GIELLY - Gérard TRUPHEMUS - Sébastien DUPOUX - Mathieu ANDRE - Jérôme BOMPARD - Jean-Marc PELACUER - Lionel ESTEVE - Monique BALDUCHI - Brigitte DUC - Laurent CHAREYRE - Christian CORNILLAC - Laurent KLEIN - Stéphanie POUYET - Didier GILLET - Géraud BONTOUX - Didier LAFFITTE - Didier ROUSSELLE - Serge ROUX - Gilles RAVOUX - Gilbert MORIN - Alan PUSTOCH - Annelise FAREL - Didier GIREN - Véronique CHAUVET - Muriel BREDY - Marie-Noelle ARMAND - Jean-Claude GRAS - Gérard PEZ - Eliane GAUTHIER

Excusés ayant donné pouvoir : 17

Sébastien ROUSTAN a donné pouvoir à Alain LABROT - Yoann GRONCHI a donné pouvoir à Pascal CIRER-METHEL - Eric LYOBARD a donné pouvoir à Roland PEYRON - Augustin CLEMENT a donné pouvoir à José FERNANDES - Odile TACUSSEL a donné pouvoir à Alain FRACHINOUS - Sylvie GARNERO a donné pouvoir à Annie FEUILLAS - Florence BOUNIN a donné pouvoir à Christian CARRERE - Pascal LANTHEAUME a donné pouvoir à Alain NICOLAS - Isabelle TEISSEYRE a donné pouvoir à Jean-Luc GREGOIRE - Mireille QUARLIN a donné pouvoir à Denis CONIL - Martial BONNEFOY a donné pouvoir à Gérard CHAPPON - Marc BOMPARD a donné pouvoir à Jean-Louis NICOLAS - Fabienne BARBANSON a donné pouvoir à Eric RICHARD - Alexandre PENIGAUT a donné pouvoir à Juliette HAIM - Jacques NIVON a donné pouvoir à Claude BAS - Sylvie BOREL a donné pouvoir à Olivier SALIN - Marie-Pierre MONIER a donné pouvoir à Pascale ROCHAS

Rapporteur : Nadia MACIPE

Administration Générale

228-2024 Budget général : dépenses d'investissement Autorisation d'engager, liquider et mandater avant le vote du budget primitif 2025

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.1612-1 ;

Considérant que le budget primitif du budget général ne sera pas adopté avant le 1^{er} janvier 2025 ;

Conformément au code général des collectivités territoriales en son article L1612-1, dans le cas où le budget de l'EPCI n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, le Président est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, le Président peut, sur autorisation du Conseil communautaire, engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts ou budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette autorisation du Conseil communautaire doit être précise quant au montant et à l'affectation de ces crédits.

Il est précisé que cette autorisation ne signifie évidemment pas que les crédits concernés seront effectivement engagés.

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, il est donc proposé au Conseil communautaire de bien vouloir autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement.

Affectation et montant des crédits pouvant être engagés et mandatés avant le vote du budget primitif 2025

Chapitre - Libellé Nature	Crédits Ouverts en 2025 (BP+VI+DM)	Montant autorisé avant vote du BP 2025
21 – Immobilisations corporelles	1 666 129.00 €	416 532.25 €
204 – Subventions d'équipement versées	93 400.00 €	23 350.00 €
23 – Immobilisations en cours	30 000.00 €	7 500.00 €
Opération 111 - Signalétique	88 932.00 €	22 233.00 €
Opération 121 - Fibre ADN de la CCBDP	772 200.00 €	193 050.00 €
Opération 2024 – Voirie 2024	1 996 956.85 €	499 239.21 €
Opération 2023 – Voirie 2023	17 986.80 €	4 496.70 €
Opération 225 – Conventions concordantes 2024	416 200.00 €	104 050.00 €
Opération 232 – Maison de l'Enfance	1 891 639.00 €	472 909.75 €
Opération 235 - Aménagement itinéraire voies douces	131 888.00 €	32 972.00 €
Opération 237 – Etude mobilité	50 343.00 €	12 585.75 €

Chapitre - Libellé Nature	Crédits Ouverts en 2025 (BP+VI+DM)	Montant autorisé avant vote du BP 2025
Opération 240 – Espace test agricole	20 000.00 €	5 000.00 €
Opération 242 - Aménagement Buis	48 300.00 €	12 075.00 €
Opération 246 – Equipements numériques salles de réunions Buis	79 000.00 €	19 750.00 €
Opération 244 - Salle de réunion Buis	66 269.00 €	16 567.25 €
Opération 243 – locaux sociaux OM	80 000.00 €	20 000.00 €
Opération 248 – Opération covoiturage	15 000.00 €	3 750.00 €
Opération 249 – Nouveau quai de transfert Aubres	100 000.00 €	25 000.00 €
Opération 250 – Déchetterie Séderon	70 000.00 €	17 500.00 €
Opération 251 – Crèche Montbrun-les-Bains	30 000.00 €	7 500.00 €
Opération 252 – Etage ST	100 000.00 €	25 000.00 €
Opération 253 – OPAH aides aux particuliers	40 000.00 €	10 000.00 €
Opération 255 – Aménagement de l'espace repos GPR tour	20 000.00 €	5 000.00 €
Total des dépenses d'investissement hors dette	7 824 243.65 €	1 956 060.91 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote décide

POUR : 67

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D'AUTORISER Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2025 avant le vote du budget 2025 dans la limite des crédits inscrits dans le tableau ci-dessus, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

La Secrétaire de séance,
Odile PILOZ



Le Président,
Thierry DAYRE



Transmission en préfecture le : 24/12/2024

Mise en ligne le : 30/12/2024

Ampliation à :

AR CONTROLE DE LEGALITE : 026-200068229-20241217-228_2024-DE
en date du 24/12/2024 ; REFERENCE ACTE : 228_2024